



---

## Note conceptuelle sur l'organisation du Salon technologique de la CNULCD

### *Contexte et explication*

Dans l'article 18 de la Convention, les Parties conviennent de promouvoir le transfert, l'acquisition, l'adaptation et le développement de technologies écologiquement rationnelles, économiquement viables et socialement acceptables, d'encourager et de soutenir activement l'amélioration et la diffusion de ces technologies<sup>1</sup>.

La Conférence des Parties (COP) a pris plusieurs décisions importantes visant à encourager l'exécution de l'article 18<sup>2</sup>.

### *Concept, vision et objectif du Salon technologique*

La CNULCD organisera pour la deuxième fois le "Salon technologique pour la gestion durable des terres" pendant la COP14 qui se tiendra en Inde. Le Salon offrira aux participants de la COP14 l'occasion de voir en application les dernières technologies et innovations les plus efficaces. Il facilitera les contacts et l'interaction entre les utilisateurs des terres, les acteurs décisionnels, les établissements d'enseignement et de recherche et le secteur privé sur les technologies de GDT disponibles.

Le Salon est conçu comme un lieu de rencontre pour promouvoir les meilleures technologies de GDT et il renforcera l'importance du développement et de la diffusion de technologies appropriées pour la mise en œuvre du programme de la CNULCD. Il devrait créer un nouveau cadre pour des partenariats plus importants et plus solides, en particulier avec les entreprises du secteur privé. Cela créera un certain engouement lors de la COP en Inde et conduira à un nouveau programme dynamique qui devrait permettre à la technologie et au transfert de technologies de jouer un rôle plus important dans le processus de mise en œuvre à venir.

### *Exploitation, gestion et contenu*

- L'objectif est de présenter une variété de technologies novatrices, uniques, efficaces et efficaces.
- Les invitations pour exposer au Salon sont ouvertes à toutes les entités offrant ce type de technologies, qu'elles soient publiques ou privées, y compris les pays Parties, les entreprises du secteur privé et les établissements universitaires et de recherche.
- Le Salon se déroulera pendant toute la durée de la COP 14.
- Les exposants auront l'occasion de dialoguer avec les acteurs décisionnels et le public. Outre les expositions physiques, les stands d'exposition offriront également la possibilité d'utiliser des affichages électroniques pour faciliter les présentations.
- De plus, un Espace de Foire Technologique sera établi comme un lieu central à partir duquel les exposants pourront présenter et faire la démonstration continue de leurs innovations, informer les invités et entreprendre des tables-rondes ou des entretiens individuels. Un calendrier des présentations sera établi en consultation avec les exposants retenus.

Le Secrétariat peut fournir ces services aux participants seulement dans notre aire d'exposition normale. Tous les autres frais sont à la charge des exposants du Salon. Tous les Participants doivent accepter les conditions générales de participation telles que déterminées par le Secrétariat en coordination avec les autorités locales organisatrices.

---

1 Se reporter à l'article 18 de la Convention

2Consultez ce lien pour toutes les décisions : <http://www.unccd.int/en/programmes/Capacity-building/CBW/Features/Pages/Capacity-Building-in-the-Action-Programmes.aspx>